



Prêt immobilier et séparation

Par AnneMarie

Bonjour,

Ma fille se sépare de son conjoint Ils sont pacés

Monsieur garde la maison et fait un emprunt complémentaire pour donner une soulte à ma fille. La banque est d'accord pour cet emprunt

Ma fille a trouvé une location mais ne peut assumer loyer et crédit

La mise en place de ce nouveau crédit demande un peu de temps

Peut-elle d'ores et déjà se désolidariser du prêt immobilier ?

Merci de votre réponse

Par kang74

Bonjour

Seule la banque peut la désolidariser du crédit et je ne vois pas pourquoi elle le ferait .

Mais elle peut négocier avec son ex de ne plus payer sa part du crédit, contre le fait de ne pas demander une indemnité d'occupation une fois dépacée .